



Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 30 juin 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint André de Double sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 juin 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Françoise Bourgoïn – Christèle Durieux Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne – Monique Boineau-Serrano - Jean-Bruno Deroulède – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Séjourné – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus – Priça Mortier – Florent Simon – Mélanie Célérier – Guillaume Durand- Joëlle SaintMartin- Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Tierry Décima – Laëtitia Masclat – Clément Le Mercier – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Pierre Albert Benedetti
Suppléants	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Claude Faguet pour la commune de Bourg du Bost Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac
Procuration	4	Laëtitia Masclat à Christèle Durieux Clément Le Mercier à Ludovic Gillaizeau Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Denis Ferrand à Florent Simon

DELIBERATION N° 2026 /125 : (Code Nomenclature /1-1-1)

DATE : 30 JUIN 2026

RAPPORTEUR : Francis Lafaye

Objet : Résiliation et renouvellement d'avenants relatifs à l'Accord-cadre de fourniture de matériaux de voirie

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les articles L2194-1-5°, R2194-7, L2194-1-3° et R2194-5 du Code de la Commande Publique.

Considérant :

La réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 juin 2026,

et les propositions issues de cette séance, portant sur la nécessité de résilier certains avenants signés et notifiés sans accord préalable du Conseil communautaire, ainsi que d'engager de nouveaux avenants conformes pour les lots 1 à 5 de l'Accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de matériaux de voirie.

Considérant également :

Les justifications économiques liées à l'augmentation des prix des matériaux et des coûts de transport, affectant particulièrement :

Lot 4 – *Carrières de Thiviers*,

Lot 5 – *Calcaires et Diorite du Périgord*.

Après la présentation des propositions de la Commission d'Appel d'Offres qui sont les suivantes :

- 1- Résiliation des avenants suivants, signés et notifiés sans accord préalable du Conseil communautaire :

Avenants 1 et 2 – Lot 1 : Fourniture d'enrobé à froid, et Lot 3 : Fourniture de grave émulsion – Titulaire : *COLAS Saint-Astier* ;

Avenants 1 et 2 – Lot 2 : Fourniture d'émulsion de bitume – Titulaire : *COLAS France* ;

Avenant 1 – Lot 4 : Fourniture de granulats dioritiques – Titulaire : *Carrières de Thiviers* ;

Avenant 1 – Lot 5 : Fourniture de matériaux calcaires – Titulaire : *Calcaires et Diorite du Périgord*

- 2- Engagement de nouveaux avenants conformes pour les lots 1 à 5.

- 3- Intégration des justifications économiques liées à l'augmentation des prix des matériaux et des transports pour les lots 4 et 5.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à résilier les avenants listés ci-dessus ;
- L'autorise à engager de nouveaux avenants pour les lots 1 à 5 ;
- Décide d'intégrer dans ces avenants les justifications liées à l'augmentation des prix des matériaux et des transports pour les lots 4 et 5 ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ces décisions

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 07/07/2026

La secrétaire de séance du 30 juin 2026
Murielle Cassier

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Murielle CASSIER

